

Décision

Générale

colonial

Décision n° 108-209-1914 Mouvement.

n° 108-209-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 mars 1914

Numéro JO

n° 209 du 31/03/1914

Date du numéro

31 mars 1914

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de 6 mois à passer en France est accordé à M. Guilliot, brigadier de deuxième classe des douanes.